

ORGANISATION DE FIN DE TRIMESTRE AU D1

Disparition de la session d'examens au profit d'un temps d'apprentissage étendu et d'une remédiation immédiate.

En décembre, les élèves du premier degré auront cours selon l'horaire habituel **SAUF** :

➤ **Le lundi 5 et le mardi 6 décembre :**

Journées durant lesquelles auront lieu des conseils de classe.
Les cours seront donc suspendus pour les élèves.

➤ **Le lundi 19, le mardi 20 et le mercredi 21 décembre :**

Organisation de remédiations pour les élèves en difficulté d'apprentissage dans l'une ou l'autre branche. La participation ou non des élèves à ces remédiations sera déterminée par le titulaire et le conseil de classe. Leur décision sera fondée sur l'analyse des résultats et la situation pédagogique de chaque élève en cette fin de trimestre.

Tout élève convié à une remédiation est dans l'obligation d'y participer.

Les parents des élèves convoqués à une (ou plusieurs) remédiation seront avertis par écrit. Chaque élève recevra un horaire personnalisé.

Les parents des élèves qui ne sont pas convoqués à une remédiation, recevront un écrit leur annonçant la suspension des cours durant ces trois jours.

➤ **Le jeudi 22 décembre :**

Tous les élèves (D1 – D2 – D3) ont cours selon leur horaire habituel.

➤ **Le vendredi 23 décembre :**

De 8h30 à 12h : Des activités de Noël sont organisées par année d'étude. La présence de tous les élèves est obligatoire.

De 13h30 à 19h : Le(La) titulaire remet les bulletins en mains propres aux parents ou à l'élève majeur. Les bulletins non remis seront conservés au Collège. Pour les obtenir, les parents concernés prendront rendez-vous dès la rentrée, en janvier, avec le Sous-directeur.